

Mariage a l'étranger avec un étranger

Par smaho, le 16/07/2019 à 11:10

Bonjour,

Je vis actuellement en France avec mon ami étranger (colombien) qui se retrouve en situation irrégulière. Nous avons prévu de quitter la France et nous marier en Colombie, dans l'espoir qu'il puisse obtenir plus tard un visa long séjour pour qu'on s'installe en France. Pour obtenir ce visa, nous devrons nous rendre à l'ambassade de France en Colombie munis de certains documents dont un formulaire de demande de visa. Dans ce formulaire, il est demandé si la personne faisant la demande a déjà vécu plus de 3 mois en France (ce qui est le cas pour mon ami puisqu'il est en situation irrégulière depuis quelques mois). Il n'est cependant pas connu des services de polices et n'a pas reçu d'oqtf. Y a-t-il un risque que notre demande soit refusée à cause de ce facteur ? L'ambassade a-t-elle un moyen de savoir qu'il s'est retrouvé en situation irrégulière lorsqu'il vivait sur le territoire français ? (il était arrivé en Europe avec un visa de 3 mois mais est resté presque 1 an ici au final, sans pouvoir renouveler son visa).

Merci d'avance pour vos réponses.